# REGLEMENT COURSE SOLIDAIRE
# « ALINE EN LUTTE CONTRE LA LEUCEMIE »

## 1. Art 1 : Organisateurs

L'association « Aline en lutte contre la leucémie » organise une course solidaire le dimanche 25 Mai 2025 dans la commune de LACHELLE et les communes avoisinantes :

- Marche 5 et 10 km
- Course 5, 10 et 20 km
- Handi-Course 3 km
- Color Run 3 km

## 2. Art 2 : Label

La course solidaire ne s'inscrit pas dans une compétition reconnue par les instances du sport, le classement ne concerne que cette journée solidaire.

## 3. Art 3 : Parcours

Les départs seront donnés sur la grande Rue (face à la place René Coty) à LACHELLE, les arrivées seront jugées au même endroit :

- La course de 20 km : départ à 10h00
- La course de 10 km : départ à 10h05
- La course de 5 km : départ à 10h10
- La Handi-course (3 km) : départ à 10h15
- Les différentes marches (5 et 10 km) : départ à 10h20
- La color run (3 km) : départ à 11h30

L'organisation se réserve le droit de toute modification en cas de force majeure. La sécurité sur le parcours et les carrefours sera assurée par des signaleurs.

## 4. Art 4 : Inscriptions

Toutes les courses, marches ainsi que la color run sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Le prix d'engagement individuel est fixé à :

- 10 € pour les marches (5-10 km), courses (5-10-20 km) et la handi-course (3km),
- 15 € pour la color run (dans la limite des places disponibles)

Tout engagement sera ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Vous pourrez vous inscrire à cette adresse : https://course-solidaire-contre-le-cancer-pediatrique.adeorun.com/ jusqu'au 23 mai 2025 à 12h00. Vous pourrez vous inscrire sur la place René Coty à LACHELLE le samedi 24 mai 2025 de 15h00 à 18h00. A cette date le prix d'engagement reste inchangé : 10 € pour les courses, handi-course et marches, et 15 € pour la color run (sous réserve de place disponible). Il n'y aura pas d'inscription sur place le dimanche. Conformément aux articles L231-2 et l231-3 du code du sport et à la circulaire n°13 du 21 avril 2008 de la FFA, tous les coureurs inscrits doivent présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied, de l'athlétisme ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la course. Les coureurs ayant une licence FFA, FSGT Athlétisme, UFOLEP Athlétisme, FSCF Athlétisme ou un pass running en cours de validité peuvent en fournir une copie à la place du certificat médical ou la présenter au retrait du dossard. Aucun dossard ne sera remis sans une de ces pièces justificatives ou sa photocopie.

## 5. Art 5 : Dossards

Les dossards devront être retirés sur la place René Coty (Lachelle) le samedi 24 mai 2025 de 15h à 18h. Le port du dossard sur la poitrine sera obligatoire et ne devra pas être coupé sous peine de disqualification. Tout coureur sans dossard sera déclaré hors course.

## 6. Art 6 : Chronométrage

Les dossards sont équipés d'une puce électronique (Système DAG) permettant d'établir les classements. Il est interdit de plier le dossard.
Les marches et la Color run ne sont pas chronométrées.

## 7. Art 7 : Classements et podiums

Les classements individuels sont effectués selon les catégories suivantes :

- Course 5 km :
  - Classement des coureurs jusqu'à 18 ans inclus (hommes et femmes séparés)
  - Classement scratch à partir de 19 ans (hommes et femmes séparés)
- Course 10 km :
  - Classement des coureurs jusqu'à 18 ans inclus (hommes et femmes séparés)
  - Classement scratch à partir de 19 ans (hommes et femmes séparés)
- Course 20 km :
  - Classement des coureurs jusqu'à 18 ans inclus (hommes et femmes séparés)
  - Classement scratch à partir de 19 ans (hommes et femmes séparés)
- Handi-course :
  - Classement en fonction des handicaps et du sexe

Les 3 premiers arrivés homme et femme de chaque classement seront appelés à monter sur le podium.

## 8. Art 8 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses sur route. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

## 9. Art 9 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par le prestataire « Sauveteurs de l'Oise » à l'arrivée. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un signaleur afin d'y remettre son dossard et être conduit au village arrivé.

## 10. Art 10 : Sanitaires

Des toilettes seront à la disposition des participants dans la salle municipale de Lachelle face au point de départ de la course. Des sanitaires PMR seront accessibles sur demande dans la cour de l'école.

## 11. Art 11 : Ravitaillement

Cette compétition est en autosuffisance cependant des postes de ravitaillement seront mis en place à différents points de signaleurs ainsi qu'à l'arrivée.

## 12. Art 12 : Circulation sur le parcours

Les vélos, engins à roulettes ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, exceptés ceux utilisés par le staff de la course (notamment des quads).

## 13. Art 13 : Covid

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de covid, le remboursement des frais d'inscription serait effectué.

## 14. Art 14 : CNIL (loi informatique et libertés)

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés - 01 53 73 2 22 – 3 Place de Fontenoy –

75007 PARIS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## 15. Art 15 : Droit d'image

J'autorise expressément les organisateurs de la course solidaire « Aline en lutte contre la leucémie » 2024 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée maximale de 20 ans.

## 16. Art 16 : Charte Eco

Les participants à la course solidaire « Aline en lutte contre la leucémie » (coureurs et organisateurs) s'engagent à vivre cet événement dans un esprit de tolérance et d'humanisme et en respectant les principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative.

## 17. Art 17 : Sécurité

Les chiens (même tenus en laisse) sont interdits sur les différents parcours, si toutefois un coureur venait à enfreindre le règlement l'organisateur se déclinerait de toute responsabilité.

## 18. Art 19 : Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Les participants dégagent les organisateurs de toutes responsabilités pour tous les dommages subis ou causés par eux-mêmes avant, pendant et après l'épreuve. Nous comptons, amis coureurs, sur le respect du règlement et sur votre esprit sportif.